

# COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU PAYS CHATELLERAUDAIS

## Délibération du conseil communautaire

du 10 avril 2012

n° 24

page 1/3

**RAPPORTEUR :** Madame Isabelle ENON

**OBJET :** Ouverture et tarifs du Camping du Chillou à Châtelleraut

*Mesdames, Messieurs,*

*Depuis 2002, la Communauté d'Agglomération du Pays Châtelleraudais (CAPC) gère le camping du Chillou de Châtelleraut. Les tarifs n'ont pas été modifiés depuis 2009. Par ailleurs, le camping s'est équipé de mobilhomes offrant de plus grandes capacités d'accueil.*

*Aussi, il convient de mettre à jour les tarifs pour les prochaines saisons.*

\* \* \* \* \*

**VU** l'article 3, alinéa I – 1, 1 des statuts de la communauté d'agglomération, relatif à la construction, l'aménagement, l'entretien et la gestion de zones d'activités industrielles, commerciales, tertiaires, artisanales, touristiques, portuaires ou aéroportuaires qui sont d'intérêt communautaires,

**VU** la délibération n°2 du conseil communautaire du 12 novembre 2001 définissant l'intérêt communautaire en matière de développement économique, notamment pour la gestion et l'entretien du camping de Châtelleraut

**VU** la délibération n°22 du conseil communautaire du 30 juin 2008 portant sur les tarifs du mobil home du camping du Chillou,

**VU** la délibération n°15 du conseil communautaire du 06 avril 2009 portant sur la mise en place d'un tarif de groupe pour le camping du Chillou,

**VU** la délibération n°12 du conseil communautaire du 21 septembre 2009 portant sur l'ouverture et les tarifs du camping du Chillou,

**CONSIDERANT** qu'il est nécessaire de déterminer de nouveaux tarifs :

Le conseil communautaire ayant délibéré, décide :

- d'appliquer les tarifs suivants :

**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU PAYS CHATELLERAUDAIS****Délibération du conseil communautaire****du 10 avril 2012****n° 24****page 2/3**

	Nouveaux tarifs	Délibération 30/06/08 n°22	Délibération 06/04/09 n°15	Délibération 21/09/09 n°12
Forfait journalier (1emplacement+2 adultes+ 1 enfant+ 1 voiture+ électricité	10,20 €/ jour 55 €/semaine			10,00 €
Supplément / Adulte	2,05 €			
Supplément / Enfant de – de 16 ans	1,55 €			
Supplément / emplacement	2,05 €			
Supplément / voiture	1,55 €			
Electricité	2,05 €			
Forfait caravane doubleessieux ou de plus de 5 mètres	18,50 €			
Forfait camping car (1emplacement + 1nuitée + 1 jeton)	9,20 €			9,00 €
Forfait groupe (à partir de 10 personnes) coût par jour et par campeur	2,50 €		2,00 €	
Borne camping car + jeton	2,55 €			
Machine à laver + jeton	1,50 €			
Sèche linge + jeton	0,80 €			
Location Bungalows équipé 6 personnes	153 €/ semaine 31 €/nuit 275 €/2 semaines 510 €/mois	150 € /semaine		
Location Bungalows équipé 8 personnes	200 € /semaine 40 €/nuit			

**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU PAYS CHATELLERAUDAIS**

**Délibération du conseil communautaire**

**du 10 avril 2012**

**n° 24**

**page 3/3**

	365 €/2 semaines 680 €/mois			
Location vélos adultes et enfants	8 €/demi- journées 12 €/jour			

- de fixer la période d'ouverture suivante :
  - à compter du 1er mai de chaque saison.
- d'autoriser le président, ou son représentant, à signer toutes pièces relatives à ce dossier.

**UNANIMITE**

Certifiée exécutoire  
Par le président de la communauté d'agglomération  
Transmis à la sous préfecture, le 12/04/2012 n° 2774  
Publié au siège de la CAPC, le 12/04/2012

Pour ampliation,  
Pour le président et par délégation,  
La responsable du service juridique  
Emmanuelle ADAM